

Statut de protection : Non obligatoire**Sommaire du code du SCIAN :**

Cette catégorie canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à défendre une cause sociale ou politique particulière dans l'intérêt d'une population ou d'un groupe précis.

Exemples inclus :

- action communautaire, groupes d'intervention en
- association de prévention des accidents
- association de promotion de la sécurité publique
- association sioniste
- associations de locataires
- associations de payeurs de taxe
- associations des droits pour les anciens combattants
- associations pour personnes retraitées, défense des droits
- club d'aviation, défense des droits
- conservation des richesses naturelles, organisations
- contribuables, groupes d'intervention pour
- développement du voisinage, groupes d'intervention
- entente et paix mondiale, groupes d'intervention pour l'
- groupes de défense de l'intérêt public (p. ex., environnement, conservation, droits de la personne, faune)
- groupes d'intervention
- groupes d'intervention environnementaliste
- groupes d'intervention pour la conservation
- groupes d'intervention pour la paix
- groupes d'intervention pour personnes ayant un handicap intellectuel et un retard de développement
- groupes pour la liberté civile
- organisations pour la défense des droits de la personne

- organisations pour le contrôle des armes à feu
- organisations pour les armes à feu
- organisations pour les droits des animaux
- organisations pour l'évolution sociale
- organismes de défense pour la conservation de la faune
- organismes de tempérance (sobriété)
- organismes d'intervention contre la pauvreté
- organismes d'intervention et de planification des services sociaux
- organismes pour personnes ayant un trouble du développement
- prévention d'abus des drogues, groupes d'intervention
- prévention de la conduite avec facultés affaiblies, groupes d'intervention
- prévention de la toxicomanie, groupes d'intervention pour la
- sécurité publique, groupes d'intervention pour la
- services de promotion pour la chasse et le piégeage
- société humanitaire pour les animaux (organismes d'action sociale)
- solliciter des contributions ou recruter des adhérents pour soutenir leurs activités

Exclusions :

- aucunes

Remarques :

- aucunes

Entrée en vigueur : 1er janvier 2020**Date de publication :** 1er janvier 2020